

**DAJI/2023/Décision/Prix/06**

Décision portant validation de l'attribution  
des prix Régionaux PEPITE 2022 \_ DPMSE

## Le Président d'Aix-Marseille Université

**Vu** le Code de l'éducation,

**Vu** les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**Vu** la délibération n°2020/01/14-02-CA du Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2020  
donnant délégation de pouvoir au Président,

**Vu** le règlement du concours annexé à la présente décision,

**Considérant** la liste des lauréats annexée à la présente décision et signée par Monsieur  
Nicolas BRAIZAT, Directeur de la DPMSE,

### DÉCIDE

#### **Article 1 :**

Dans le cadre de la remise du prix « PEPITE pour l'entrepreneuriat Etudiant 2022 » organisée  
le 30 septembre 2022 par la Direction du Partenariat avec le Monde Socio-Economique  
(DPMSE) d'Aix-Marseille Université, est approuvée l'attribution de quatre (4) prix régionaux  
d'un montant de 2 000€ chacun, comme suit :

- Elyes ABASSI – Projet MANYVERSE
- Léa CARBONNE – Projet Les Maronneuses
- Emmanuelle SOFFRAY EMMANUELLE – Projet OXBALSTER
- Théophile GALLARDO – Projet AQUAPOUSS

#### **Article 2 :**

Le montant de ces prix est prélevé sur le budget de :

EOTP : PEPITPEF/PEXX/MA21TVJXXX

Ligne budgétaire : 9000PEEETR

#### **Article 3 :**

La Directrice Générale des Services et l'Agent comptable, sont chargés, chacun pour ce qui le  
concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Marseille, le 22 mars 2023

**Eric BERTON**

Président d'Aix-Marseille Université

